Finistère : les violeurs devant la justice

30/04/2009 à 12h20

La prochaine session d'assises du Finistère se tiendra du 5 au 15 mai, à Quimper. Trois affaires de viol, dont l'une accompagnée de séquestration, commise à Brest en mai 2006, vont occuper les jurés.

Guy Tenguili, ressortissant Centrafricain aujourd'hui âgé de 38 ans, résidait en 2006 dans le quartier de Kérédern, à Brest. Au cours de la nuit du samedi14 au dimanche 15mai 2006, vers 23h, une adolescente de ce quartier, âgée de 14 ans et demi, était sortie de chez elle afin d'aller chercher des cigarettes pour sa mère. Sous la menace d'un couteau, l'accusé l'avait obligée à monter à bord. Il l'aurait entraînée dans un terrain vague proche où il l'aurait violée. Il l'aurait ensuite conduite de force dans son appartement, rue Gabriel-Fauré, où elle aurait été violentée une seconde fois.

Les 11, 12 et 13mai, les jurés examineront une autre affaire de viol, commise à Quimper, puis à Plobannalec-Lesconil, en mars2005. L'accusé, **Ozal Erdogan**, est en détention provisoire depuis juillet 2007. Il sera défendu par Me Omez.

Mehmet Kahraman, ressortissant turc déjà condamné à huit ans de réclusion et à une **interdiction définitive du territoire français**, par la cour d'assises, en juin dernier, pour une tentative de viol, comparaît pour avoir agressé une jeune femme en pleine nuit alors qu'elle s'apprêtait à rentrer chez une amie, à Morlaix. Sa nouvelle victime, fragile psychologiquement, avait quant à elle été abordée dans un bar brestois, en novembre 2004. L'accusé avait proposé de la ramener chez elle mais avait pris la direction de Quimper avant de faire demi-tour puis de stopper sur la route de Landerneau, où il aurait abusé d'elle. **Il ne sera alors pas écroué**.

Mais, en janvier 2006, il est au coeur d'une autre affaire

assez semblable. Il croise une jeune femme en discothèque, à Landerneau, et lui propose d’aller prendre un sandwich à Brest. Au retour, il reste sur la RN 12 plutôt que de la raccompagner. Sa passagère se débat. Il la maintient tant bien que mal mais finit par avoir un accident, à la hauteur de Saint-Thégonnec. Il sera condamné à **deux mois avec sursis**, en mai 2006, par le tribunal de Morlaix.
Source